

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 04982

Numéro SIREN : 399 467 927

Nom ou dénomination : COHERIS

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2019 sous le numéro de dépôt 81096

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/81096

Type d'acte : Extrait de procès-verbal du conseil d'administration
Changement(s) d'administrateur(s)

Déposant :

Nom/dénomination : COHERIS

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 399 467 927

N° gestion : 2000 B 04982



Société anonyme au capital de 2.274.230 euros
Siège social : 4, Rue du Port aux Vins - 92150 Suresnes
399 467 927 R.C.S. NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le dix-sept juin,

A treize heures,

Les Administrateurs de la société Coheris se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Nathalie Rouvet Lazare
- Catherine Blanchet
- Corinne Fernandez (par téléphone)
- Jacques Behr
- Philippe Legorjus (par téléphone)

Les délégués du Comité d'Entreprise ont été régulièrement convoqués. Elfie O'Neill et Nathalie Lalevé sont présentes.

Nathalie Rouvet Lazare préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Olivier Dellenbach est invité et assiste à la séance.

Jean-François Ménager, Directeur Général Adjoint - Finances, RH et Fonctions supports, est invité et assiste au téléphone au Conseil d'Administration et assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cooptation d'Olivier Dellenbach comme administrateur
- Questions diverses et points d'actualité

.../...

1/ COOPTATION D'OLIVIER DELLENBACH COMME ADMINISTRATEUR

Nathalie Rouvet Lazare propose la cooptation d'Olivier Dellenbach en qualité d'Administrateur en remplacement de John Michael Abolt démissionnaire.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité de la cooptation d'Olivier Dellenbach en qualité d'Administrateur à compter de ce jour et jusqu'au terme du mandat qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Président de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Dellenbach', written over a horizontal line.

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/81096

Type d'acte : Extrait de procès-verbal du conseil d'administration

Déposant :

Nom/dénomination : COHERIS

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 399 467 927

N° gestion : 2000 B 04982



Société anonyme au capital de 2.274.230 euros
Siège social : 4, Rue du Port aux Vins – 92150 Suresnes
399 467 927 R.C.S. NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 JUN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le dix-sept juin,

A treize heures,

Les Administrateurs de la société Coheris se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Nathalie Rouvet Lazare
- Catherine Blanchet
- Corinne Fernandez (par téléphone)
- Jacques Behr
- Philippe Legorjus (par téléphone)

Les délégués du Comité d'Entreprise ont été régulièrement convoqués. Elfie O'Neill et Nathalie Lalevé sont présentes.

Nathalie Rouvet Lazare préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Olivier Dellenbach est invité et assiste à la séance.

Jean-François Ménager, Directeur Général Adjoint - Finances, RH et Fonctions supports, est invité et assiste au téléphone au Conseil d'Administration et assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cooptation d'Olivier Dellenbach comme administrateur
- Questions diverses et points d'actualité

.../...

1/ COOPTATION D'OLIVIER DELLENBACH COMME ADMINISTRATEUR

Nathalie Rouvet Lazare propose la cooptation d'Olivier Dellenbach en qualité d'Administrateur ...

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité de la cooptation d'Olivier Dellenbach en qualité d'Administrateur à compter de ce jour et jusqu'au terme du mandat qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Président de séance

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/81096

Type d'acte : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale mixte
Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant

Déposant :

Nom/dénomination : COHERIS

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 399 467 927

N° gestion : 2000 B 04982



Société Anonyme au capital de 2 274 230 euros
Siège social : 4 rue du port aux Vins - 92150 SURESNES
399 467 927 RCS NANTERRE

EXTRAIT DUPROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 26 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le vingt-six juin,

A dix heures,

Les actionnaires de COHERIS, société anonyme au capital de 2 274 230 euros, divisé en 5 685 575 actions de 0,40 euros chacune, dont le siège est sis au 4 rue du Port aux Vins, 92150 SURESNES se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social de la société COHERIS, sur convocation faite par avis inséré dans le BALO du 20 mai 2019, et dans le « Journal Spécial des Sociétés » du 8 juin 2019 (journal d'annonces légales).

Il a été établie une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie ROUVET LAZARE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (ci-après « Le Président »).

Madame Barbara MUS (représentant COHERIS Actionnariat) et Madame Julie PARAY (représentant ALTO Invest), actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Jean-François MENAGER, Directeur Général Adjoint de la société COHERIS, est désigné par le bureau comme Secrétaire de la séance.

La société Grant THORNTON, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 4 juin 2019, est représentée par Monsieur Laurent BOUBY.

La société EREC ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 4 juin 2019, est représentée par Monsieur Guillaume BOUTIN.

Le Comité Social et Economique régulièrement convoqué est représenté par Madame Elfie O'NEIL et Monsieur Paul GAROUSTE.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent sur un total de 5 245 707 titres ayants droit de vote, 2 209 125 actions (soit 42,11%) représentant 2 279 067 droits de vote (soit 41,89%).

En conséquence, l'Assemblée Générale Mixte, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à titre ordinaire et à titre extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation et un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires nominatifs,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport financier annuel 2018,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale concernant l'attribution d'actions gratuites de performance (en application de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce)
- le rapport du Conseil d'Administration concernant la politique de rémunération
- les rapports et attestations des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée
- la liste des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de COHERIS SA au 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes sociaux de COHERIS SA de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux Administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes IFRS de COHERIS SA au 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2018,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. V. ...', located at the bottom right of the page.

- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au Président-Directeur Général,
- Avis sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général en raison de son mandat,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur,
- Nomination d'un administrateur
- Approbation du montant global des jetons de présence,
- Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes,
- Non renouvellement d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Autorisation de mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions.

Partie extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à une annulation de titres acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions propres,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission de valeurs mobilières nouvelles dont la souscription sera réservée aux actionnaires,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social réservée aux salariés,
- Modification des statuts en vue de supprimer l'obligation de nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites sous conditions de performance dans le cadre de dispositifs de rémunération des mandataires sociaux et de rétention des salariés membres du Comité de Direction (CoDir),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Partie ordinaire :

ONZIEME RESOLUTION

(NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration,

constatant que la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Loi Sapin 2 », a supprimé l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes suppléant, et sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ci-avant,

décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société FIGESTOR dont le mandat est venu à expiration.

Cette résolution est adoptée à 100 % de voix.



A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, located to the right of the official seal.

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/81096

Type d'acte : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale mixte

Déposant :

Nom/dénomination : COHERIS

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 399 467 927

N° gestion : 2000 B 04982



Société Anonyme au capital de 2 274 230 euros
Siège social : 4 rue du port aux Vins - 92150 SURESNES
399 467 927 RCS NANTERRE

EXTRAIT DUPROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 26 JUNI 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le vingt-six juin,

A dix heures,

Les actionnaires de COHERIS, société anonyme au capital de 2 274 230 euros, divisé en 5 685 575 actions de 0,40 euros chacune, dont le siège est sis au 4 rue du Port aux Vins, 92150 SURESNES se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social de la société COHERIS, sur convocation faite par avis inséré dans le BALO du 20 mai 2019, et dans le « Journal Spécial des Sociétés » du 8 juin 2019 (journal d'annonces légales).

Il a été établie une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie ROUVET LAZARE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (ci-après « Le Président »).

Madame Barbara MUS (représentant COHERIS Actionnariat) et Madame Julie PARAY (représentant ALTO Invest), actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Jean-François MENAGER, Directeur Général Adjoint de la société COHERIS, est désigné par le bureau comme Secrétaire de la séance.

La société Grant THORNTON, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 4 juin 2019, est représentée par Monsieur Laurent BOUBY.

La société EREC ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 4 juin 2019, est représentée par Monsieur Guillaume BOUTIN.

Le Comité Social et Economique régulièrement convoqué est représenté par Madame Elfie O'NEIL et Monsieur Paul GAROUSTE.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent sur un total de 5 245 707 titres ayants droit de vote, 2 209 125 actions (soit 42,11%) représentant 2 279 067 droits de vote (soit 41,89%).

En conséquence, l'Assemblée Générale Mixte, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à titre ordinaire et à titre extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation et un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires nominatifs,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport financier annuel 2018,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale concernant l'attribution d'actions gratuites de performance (en application de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce)
- le rapport du Conseil d'Administration concernant la politique de rémunération
- les rapports et attestations des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée
- la liste des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de COHERIS SA au 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes sociaux de COHERIS SA de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux Administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes IFRS de COHERIS SA au 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2018,



- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au Président-Directeur Général,
- Avis sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général en raison de son mandat,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur,
- Nomination d'un administrateur
- Approbation du montant global des jetons de présence,
- Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes,
- Non renouvellement d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Autorisation de mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions.

Partie extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à une annulation de titres acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions propres,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission de valeurs mobilières nouvelles dont la souscription sera réservée aux actionnaires,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social réservée aux salariés,
- Modification des statuts en vue de supprimer l'obligation de nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites sous conditions de performance dans le cadre de dispositifs de rémunération des mandataires sociaux et de rétention des salariés membres du Comité de Direction (CoDir),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Partie ordinaire :

HUITIEME RESOLUTION

(NOMINATION DE MONSIEUR JACQUES BEHR EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR)
L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration,

décide de nommer Monsieur Jacques Behr en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 6 années. Le mandat de Monsieur Jacques Behr prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à 98,82 % de voix, 1,10 % votant contre et 0,08 % s'abstenant.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. M. M.', is written over a horizontal line.